



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 04/2026 :

#### **Demande de crédit de CHF 240'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en conformité EU/EC du chemin de la Grange**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Messieurs François Esselborn, Pietro Izzo et Jean Flach ont rencontré la Municipalité représentée par MM. Frédéric Gulloud et Nicolas Ray le 21 avril 2026. La commission remercie nos municipaux pour leur disponibilité, leurs explications et les documents présentés.

#### **Préambule**

La conduite en question est très ancienne, dégradée et son diamètre insuffisant selon les normes de protection incendie. D'autre part le chemin de la Grange est toujours en système unitaire et doit être mis en séparatif pour les eaux claires et eaux usées. Le présent préavis prévoit le remplacement de la conduite principale d'eau potable, la réaffectation du collecteur existant en collecteur des eaux claires et la création d'un nouveau collecteur pour les eaux usées.

#### **Examen du préavis**

Les travaux ont été objet d'un appel d'offre auprès de plusieurs entreprises selon les directives applicables. Quatre offres ont été soumises, parmi lesquelles la mieux-disante a été retenue, comme démontré par la municipalité au cours des discussions avec la commission des finances.

Le remplacement de l'enrobé de ce chemin suite à ces travaux et à la construction du collège du Bix n'est pas inclus dans le montant de ce préavis. Sur un total devisé à CHF 55'000.- CHF 27'500.- seront financés par le crédit cadre pour les réfections routières et un autre montant de CHF 27'500.- sera imputé à la construction du CSI Le Bix.

#### **Charges d'exploitation, amortissement et retour sur investissement**

Les charges consistent en les intérêts (2%) et les amortissements sur 60 ans imposés par le modèle comptable MCH2.

Il n'y a pas de revenu associé à cet investissement.

En conséquence, les charges financières annuelles moyennes sont estimées à CHF 6'440.-.

#### **Résumé des données financières essentielles**

Intégration au plan d'investissement et son montant : Le projet relatif aux eaux figure pour CHF 120'000.- dans la projection des investissements, contre un préavis de CHF 240'000.-, soit le double du montant initialement estimé. Cette augmentation s'explique par les changements d'objectifs des travaux selon les renseignements suivants fournis par le chef de service des infrastructures.

Initialement, il était prévu de recourir au cracking pour remplacer la conduite d'eau potable. Cette technique peu invasive pour la chaussée aurait permis de limiter les frais de remise en état du chemin de la Grange. Toutefois, suite aux exigences actuelles de la défense incendie, ainsi que du fait



## Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 01/2026 :

### **Demande de crédit de CHF 240'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en conformité EU/EC du chemin de la Grange**

---

que Romande Énergie a émis le souhait de poser des conduites simultanément aux nôtres, la méthode traditionnelle pour le remplacement de la conduite d'eau potable a été privilégiée. Suite à nos travaux hydrauliques et à la construction du collège du Bix ainsi qu'à son emprise sur la route, nous profitons de cette occasion pour refaire l'intégralité de la route.

A l'origine, il n'était pas prévu de refaire un réseau séparatif (petite zone non conforme). Mais au vu de la planification communale de l'évacuation des eaux le PGEE (plan général de l'évacuation des eaux) approuvé par le Canton ainsi que la mutualisation des différents services, il a été décidé d'intégrer les réseaux EU/EC à ce projet.

Compte tenu des explications exposées aux deux paragraphes précédents et au vu des offres soumises, la commission des finances estime raisonnable l'augmentation de budget comparé au plan d'investissement initial.

Intégration au budget de l'année : Les travaux n'étant pas achevés en 2026, ils n'ont pas d'impact sur le budget de cette année.

Modalités de financement : Par l'emprunt.

Amortissements : Sur 60 ans, imposé par le plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

Risques particuliers liés au préavis : Pas de risque particulier pour la réalisation des travaux. Risque de coûts importants en cas de rupture des conduites vétustes si le projet n'est pas réalisé.

### **Conclusions**

Après l'avoir examiné et débattu, la commission des finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal 04/2026 tel que proposé par la Municipalité, soit:

1. d'adopter le préavis municipal No 04/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 240'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en conformité EU/EC du chemin de la Grange.
2. de financer ce dernier par l'emprunt.

Arzier-Le Muids, le 25 avril 2026

François Esselborn

Pietro Izzo

Jean Flach (rapporteur)

Matthieu Wolff (absent/excuse)

Christian Brugger (absent/excuse)